Demande de reconnaissance d'équivalence

de la formation postgraduée en médecine de laboratoire

# Formulaire de demande

Le règlement et programme de formation postgraduée pour spécialiste en médecine de laboratoire FAMH (1.1.2013, modifications du 1.1.2018, 1.6.2019 et 1.7.2022) prévoit des formations d'une durée chacune de quatre ans au minimum pour les cinq branches de spécialisation suivantes: hématologie, chimie clinique, immunologie clinique, microbiologie médicale et génétique médicale.

Les quatre branches principales hématologie, chimie clinique, immunologie clinique et microbiologie médicale peuvent être choisies avec ou sans branche secondaire. Chaque branche principale dure 3 ans au minimum et chaque branche secondaire 12 mois. Au cas où aucune branche secondaire ne serait choisie, la quatrième année de formation peut être suivie dans la branche de spécialisation choisie et complétée par des travaux pratiques en clinique ou dans les secteurs de recherche correspondants.

La durée de la formation postgraduée en génétique médicale est fixée à quatre ans et se concentre exclusivement sur la spécialisation de génétique médicale (sans branche secondaire).

# 1. Données administratives

Nom:

Nom de célibataire:

Prénom(s):

Titre universitaire :

Rue :

NPA / localité

Pays :

Téléphone :

Adresse courriel:

# 2. Données concernant le titre universitaire obtenu

Etudes universitaires accomplies / formation de base :

Durée des études :

Fin des études universitaires:

Lieu de formation (désignation complète de l'université, pays) :

# 3. Données concernant la formation postgraduée en médecine de laboratoire

Formation postgraduée accomplie / titre obtenu :

Durée de la formation postgraduée :

Date d'établissement du diplôme :

Instance ayant délivré le diplôme (désignation précise de l'instance, adresse, pays) :

# 4. Données concernant la demande d'équivalence

Pour quelle formation postgraduée FAMH, l'équivalence est-elle demandée ?

Selon le règlement de la formation postgraduée FAMH du 1.1.2013, branches de spécialisation suivantes:

[ ]  Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) hématologie,

[ ]  Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) chimie clinique,

[ ]  Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) immunologie clinique,

[ ]  Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, (branche principale) microbiologie médicale,

[ ]  Spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, génétique médicale

Selon le règlement de la formation postgraduée FAMH du 1.1.2013, discipline/s secondaire/s suivante/s :

[ ]  Hématologie

[ ]  Chimie clinique

[ ]  Immunologie clinique

[ ]  Microbiologie médicale

**Je demande**

[ ]  la reconnaissance d'équivalence au regard de la législation sur l'assurance-maladie (LAMaL).

[ ]  la reconnaissance d'équivalence au regard de la législation sur l'assurance-maladie (LAMaL) et de la législation relative à l'analyse génétique humaine (LAGH).

La deuxième option est nécessaire si le laboratoire suisse, dans lequel vous voulez exercer une activité, réalise ou offre des analyses de génétiques médicales. La reconnaissance de l'équivalence au regard des deux législations ne dure pas plus longtemps et ne vous coûtera pas plus que celle au regard de la LAMal seule.

# 5. Activité professionnelle actuelle

Exercez-vous une activité rémunérée dans un laboratoire d’analyses médicales en Suisse ?

[ ]  oui

[ ]  non

Si oui, quel est votre employeur et quelle fonction occupez-vous ?

Dans la négative, avez-vous un poste en vue dans un laboratoire d’analyses médicales en Suisse ?

[ ]  oui

[ ]  non

# 6. Remarques

Informations complémentaires de la demande :

Date :

**S’il vous plaît envoyer le formulaire à l’adresse:**

gwg@bag.admin.ch